

Conseil d'école du 7 novembre 2017 :

Secrétaire de séance : l'équipe enseignante.

Membres présents :

- Madame CHABOT (adjointe), Monsieur EPOULET (maire)
- Mesdames MOREAU, PAPINOT, ROBIN, WACRENIER, Messieurs MOUCHAR, D NEAU, (représentants des parents d'élèves)
- Madame NEAU (présidente de l'APE)
- Madame BOURLON et Monsieur SOURISSEAU (DDEN)
- Mesdames AUDURIER, BIREBENT, MATHE-SAGOT, PIFFETEAU (enseignantes), Mademoiselle BARBIER (stagiaire ESPE) et Monsieur GUILLEMAIN (enseignant et directeur)

1 Point sur la rentrée 2017/2018 :

- Effectifs actuels :

PS/MS Mme PIFFETEAU	MS/GS Mme BIREBENT	CP/CE1 Mr GUILLEMAIN	CE1/CE2 Mme AUDURIER	CM1/CM2 Mme MATHE-SAGOT
16 PS + 8 MS	8 MS + 17 GS	15 CP + 7 CE1	11 CE1 + 11 CE2	12 CM1 + 17 CM2
24 + (1 ?)	25	22	22	29

Soit un total de **122 élèves** pour **87 familles**. Effectif en baisse -3 par rapport à l'année précédente.

Répartition :

- Plus judicieux de faire une classe de CM chargée cette année ; la municipalité met un agent supplémentaire disposition de cette classe le jeudi de 14h à 16h pour les séances d'arts visuels
- Après quelques semaines de séparation, les CE1 déjeunent en même temps au 2^{ème} service pour garder une cohésion de groupe.

- Rythme scolaire : les mêmes horaires pour toutes les classes :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00
13h45-16h00	13h45-16h00		13h45-16h00	13h45-16h00

Pause méridienne sur 3 services :

1^{er} service: 12h00 – 12h35 PS/MS/GS

2^{ème} service : 12h30 – 13h05 CP/CE1

3^{ème} service : 13h00 – 13h35 CE2 / CM1 /CM2

Mme Chabot : Cette année, les PS n'ont que peu d'autonomie pour manger seul, l'adulte doit les faire manger pour la plupart, ce qui rallonge le temps de repas.


Mr Epoulet : *C'est toutefois un horaire théorique, on les laisse manger le temps qu'il faut, quitte à allonger la durée du 1^{er} service !*

○ Le règlement intérieur 2017-2018:

- Le règlement intérieur 2017-2018 a été adopté.

Mr Epoulet demande que la grille soit fermée dès **9h00** puisque c'est l'horaire officiel. Il rappelle que ce sont aussi des règles de vie que de respecter les heures d'entrée à l'école. Mais déjà, la fermeture du portail peu après 9h, a eu de l'impact depuis septembre sur les gens qui étaient très en retard et de façon récurrente. Pour un retard exceptionnel, tout est bien explicité sur la consigne à suivre : il suffit de s'adresser à la cantine. Cependant, comme cela engendre de brèves interruptions dans le travail en cuisine, le maire se propose d'échanger de vive voix avec les familles trop souvent concernées.

Mme Piffeteau évoque le problème d'évacuation par ce portail, en cas d'alerte attentat ou d'incendie. Après discussion, la solution reste à réfléchir...

Modification apportée au règlement intérieur et entérinée :  **Fermeture de la grille 9h00** / se signaler à au restaurant scolaire en cas de retard.

○ Rythme scolaire :

4 jours – 4 jours ½ ? Demande de la DSDEN d'aborder la question au 1^{er} CE

Mme Wacrenier précise qu'il est ressorti du référendum auprès des familles une large majorité pour 4 jours ½. Une demande émerge : un accueil serait-il envisagé par la municipalité si le rythme scolaire passait à 4 jours par la mairie ?

Mr le Maire répond qu'à ce jour non, d'autant qu'il faudrait réaffecter le personnel, bouleverser horaires de travail et missions des agents municipaux. Le conseil municipal s'est prononcé pour rester à 4 jours ½, afin de sauvegarder un rythme identique : pour les enfants et parce que peu de familles pourraient s'organiser aisément dans le cas contraire. Cela risque de créer des inégalités des temps de repos entre enfants et amènerait à des journées en classe plus longues ; Il faudrait plutôt revoir toute l'organisation de l'école que de se limiter à une question de jours travaillés.

Se pose maintenant le problème d'harmonisation entre écoles.

L'équipe enseignante évoque l'harmonisation des rythmes scolaires avec les écoles situées dans un même bassin de collège qui n'est pas très claire dans les derniers textes. Autour de Champdeniers, les écoles sembleraient opter plutôt pour un rythme à 4 jours. On ne sait aujourd'hui si l'Inspection Académique se positionnera en cas de rythmes différents. Nous laisseront-ils faire des choix différents entre écoles ou imposeront-ils cette harmonisation ?

Mme Piffeteau : *le choix du rythme sur la semaine ne suffit pas pour prendre en compte l'enfant et ses besoins. Nous sommes amenés à opter selon la disponibilité des parents, dépendants de leurs horaires de travail. Et cela dépasse largement le cadre des 4 jours ou 4 jours ½ . Il n'est pas proposé d'alternatives d'accueil véritables aux familles en dehors de l'école, des garderies périscolaires, des centres aéré ponctuels. Aucune réflexion et aucun budget ne sont engagés dans ce sens dans notre société, malgré les discussions et réformes qui se sont succéder.*

C'est l'ensemble des rythmes, propres à chaque journée, mais aussi aux semaines sur l'année qu'il faudrait repenser et selon l'âge. Aujourd'hui, une majorité des plus jeunes passent de très longues journées au sein de l'école avec garderie prolongée matin et/ou soir, centre aéré le mercredi. C'est éprouvant de rester ainsi dans la collectivité avec tout le bruit et l'agitation, les compromis avec les autres que cela génère, même si les enfants y prennent plaisir. Nos élèves montrent des signes de fatigue bien réels par leur excitation, leur manque de sérénité, leurs conflits récurrents. On leur impose un temps de vie en collectivité qu'adulte nous supporterions difficilement...

Mr Mouchard demande s'il y a un « quota » pour le centre de loisir du mercredi, selon l'école fréquentée? Des enfants ont été refusés pour inscription « est-ce que c'est parce qu'ils venaient de l'école de Rouvre ? » La structure restant limitée à 40 places pour tout le Val d'Egray. Déjà lors des préinscriptions, les demandes dépassaient le nombre de places. La gestion a été revue pour accueillir à l'occasion, au coup par coup. Mais cela ne répond pas toujours au besoin des familles. Mr le Maire ne pense pas, il propose de se renseigner plus avant. Elle resterait à un fonctionnement 4 jours ½ .

2 Point sur les actions et les projets menés pour l'année 2016/2017 :

- Par rapport aux nouveaux programmes : investissement dans des manuels de maths pour les CM1, l'année prochaine pour CM2.
- Remerciement à l'APE pour les 3000 € versés.
- Bilan financier de la coopérative scolaire

Mr le Maire aimerait un point sur le budget transport des élèves, dépensé pour des trajets de proximité car les écoles du niortais bénéficient de transports pris en charge par la CAN, auquel nous n'avons pas droit. Il se propose de faire remonter ce cout à la CAN afin de demander une prise en charge ou une participation aux transports.

3 Point sur les actions et les projets pour l'année 2017/2018 :

- Pour toutes les classes :
 - i. Bibliothèque municipale :
 1. le mardi après-midi pour les 3 classes élémentaires une fois toutes les 2 semaines
 2. le mercredi matin pour les classes maternelles
 - ii. Gymnase de St Maxire (le vendredi matin de 9h30 à 11h30) :
 1. 5 séances période 2 pour les CM1-CM2
 2. 6 séances période 4 pour les PS-MS et MS-GSTransport + salle pris en charge par la municipalité.

Mme Mathé-Sagot demande si la mairie participe au financement l'équipement du gymnase? Les enseignants aimeraient soumettre d'acquérir un complément de matériel gymnique, qui reste un peu pauvre pour les plus grands.

Mr le Maire : *non, nous versons un « loyer » de 1500€ à l'année, pour couvrir les frais de fonctionnement et nous finançons le transport des classes jusqu'au gymnase. A voir si cela est envisageable avec la mairie de St Maxire.*

iii. Piscine :

Le projet concerne les élèves de CP-CE1-CE2 (2 classes) : du jeudi 30 novembre au 1^{er} février (8séances). 6 personnes sont habilitées ce qui va permettre une rotation et un encadrement plus important.

Réunion d'information le jeudi 16 novembre.

Transport pris en charge par la municipalité.

iv. Projets :

1. Cindy BARBIER : stagiaire ESPE : intervention dans les 5 classes jusqu'au mois de mars

Mademoiselle Barbier souhaiterait réaliser un imagier des émotions avec les plus jeunes de l'école, apprendre les techniques de base de la photographie aux plus grands et manipuler les outils de photographie avec tous lors de ces interventions dans les classes. Cela dit, le tuteur de stage étant Mr Guillemain, c'est dans la classe de CP-CE1 qu'elle interviendra principalement dans le cadre de son stage.

2. Ma commune se ressource : CM1/CM2

Mme Mathé-Sagot explique que c'est projet mis en place en partenariat avec le SECO d'Echiré et l'association Nature et environnement. Le cours d'eau qui sera étudié se situe à côté du Château Salbart. 6 interventions sont programmées auprès des élèves pour sensibiliser principalement au respect de l'environnement.

3. Echange de service collègue-école :

Mme Mathé-Sagot précise qu'à nouveau, ce sera un échange d'enseignants avec Mme Dassault, professeur de SVT, au collège de Champdeniers. Pour 5 ou 6 créneaux de 2h, Mme Dassault interviendra dans la classe des CM1-CM2 en astronomie, pendant que Mme Mathé-Sagot interviendra au collège avec une classe de 6^{ème}. Une visite au collège aura lieu sur 2 ou 3 jours pour rendre compte du projet entre élèves. Cela a pour bénéfice de faire mieux connaître le fonctionnement école/collège aux enseignants, de permettre aux élèves de CM de démystifier l'entrée au collège.

4. Le prix des incorruptibles du CE1 au CM2

Mme Mathé-Sagot explique que 6 livres par niveau de classe sont donnés à lire sur l'année. Les élèves sont très enthousiastes de ce projet. Cela crée le plaisir de l'échange suite aux lectures et à l'issue d'un vote de classer les livres selon les préférences.

5. Le suivi du voyage de la famille Constantin

Mme Audurier explique que dans la classe, le déplacement de la famille est suivi sur une carte au fur et à mesure des petits journaux reçus. Il est aussi prévu d'envoyer par mail des nouvelles pour créer un échange numérique avec eux.

6. Projet d'école sur l'eau :

- a. une sortie à l'aquarium de la Rochelle prévue (430€ par bus x3) + 10€ par enfant billet soit un cout avoisinant de 2150€
- b. si le budget le permet, une sortie à la journée en fin d'année dans le marais poitevin serait également envisagée.

v. PPMS :

1. Maintenant 2 documents 1 « classique » + 1 « intrusion attentat »

-> Problème de signal sonore, une classe n'entend lors du dernier exercice du 26/09/17 →
alarme incendie, détecteur de fumée **OK**

La Mairie déclare le système d'alarme est aujourd'hui installé. On ne peut éteindre l'alarme activée que via le boîtier enclenché, en un coup de clé. Cette clé doit être reproduite et remise par la mairie aux enseignants.

Les enseignants précisent qu'un test préalable, sans enfant dans les classes, sera fait pour éviter peur ou panique au son de cette alarme. Il faudra se renseigner auprès des familles concernées pour voir s'il n'y a pas d'incompatibilité avec les appareillages auditifs.

4 Questions diverses :

- Suite à l'exercice de sécurité surprise réalisé le 7/06/17, trois classes n'ont pas évacués, quand est-il des devis effectués pour la mise en place d'un système d'incendie ? Voir ci-dessus.

- Y aura-t-il des activités périscolaires cette année ? (Pour officialiser la réponse).

La Mairie explique que si le fond de soutien est débloqué par l'Etat, il y en aura car la mairie désire rester sur le principe de gratuité pour les familles. D'ailleurs, le retour des APS sur l'année passée, est hyperpositif. Par contre, si le versement n'arrive qu'en milieu d'année, il sera alors difficile que des intervenants puissent se libérer au dernier moment, malgré les prises de contact déjà réalisées. Tous les enfants ne pourraient pas en profiter dès lors. Autant garder la somme en question, pour financer des activités l'année suivante.

- Dans la classe de PS et MS au niveau des sanitaires ne serait-il pas possible de mettre une cloison amovible entre coté filles et côté garçons pour garder l'intimité?

Mme wacrenier précise que cette demande n'émane que d'un papa, soucieux de préserver l'intimité de sa fille.

Les enseignantes de maternelle répondent que cette inquiétude reste celle d'un adulte. Les jeunes enfants n'ont pas la notion de pudeur. D'ailleurs, à ces âges, ils se dénudent n'importe où et sont bien souvent curieux de découvrir le corps de leurs pairs. Et ils affectionnent tout particulièrement ce moment aux toilettes entre copains ! Par contre, nous les amenons à comprendre que socialement, on ne se dénude que dans l'intimité et qu'il reste interdit quoiqu'il en soit de toucher les parties intimes des autres. Il n'est arrivé que très rarement que des enfants manifestent de la gêne aux sanitaires. Quand cela s'est produit, c'était une manifestation d'appréhension ou de peur cristallisée sur les WC quelque soit le lieu, qui était un écho d'angoisses plus profondes. Rien à voir avec la pudeur. Matériellement, cela serait impossible à gérer puisque les adultes ont besoin de se déplacer librement dans ce local réduit pour aider chacun. Le papa émetteur de cette question est invité à rencontrer l'enseignante de sa fille pour échanger plus personnellement.

- Nous souhaitons également faire un retour positif sur les actions mises en place l'année dernière (barrière de sécurité à l'entrée, APS).